

Avis de constitution

SOCIETE « BANKT SARL » en abrégé « BANKT »

Siège ABIDJAN YOPOUGON ANDOKOI, Lot 210, Ilot
33

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Juin 2024, et enregistrés au CEPICI le 20 Juin 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BANKT SARL » en abrégé «
BANKT »

Objet : BTP, Résine, revêtement de sol. Et pour la réalisation de l'objet social :

-l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON ANDOKOI, Lot 210, Ilot
33

Dirigeant(s) M N'DRI KOUADIO TERENCE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-06283 du 10/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°41794/GTCA/RC/2024 du 10/07/2024

